

8133854

certifié conforme

11

CORA
Société par actions simplifiée
Au capital de 5 644 000 Euros
Siège social : 40, rue La Boetie – 75008 PARIS
R.C.S. PARIS B 786 920 306

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 27 janvier 2009

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris

I M R

06 FEV. 2009

L'an deux mille neuf

Le 27 janvier à neuf heures

N° DE DÉPOT

11030

LE SOUSSIGNE

La Société GRANDS MAGASINS B, « GMB » Société Anonyme au capital de
11 127 355,99 euros dont le siège social est à Paris (75008) – 40 rue la Boétie

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro
692 035 421

Représentée par Jean-Marc HEYNDERICKX, en sa qualité de président directeur
général

Propriétaire de la totalité des 370 217 actions émises par la Société par actions
simplifiée CORA au capital de 5 644 000 euros,

Associé unique de ladite Société :

A pris les décisions suivantes portant sur :

- Nomination d'un Directeur Général en remplacement de Monsieur Jacques BOURIEZ, Directeur Général démissionnaire,
- Définition des pouvoirs du nouveau Directeur Général
- Pouvoirs pour les formalités

Première décision

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Jacques BOURIEZ de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour et nomme Directeur Général, en remplacement du Directeur Général démissionnaire, Monsieur Philippe EGGERMONT pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Jacques BOURIEZ, soit jusqu'à la décision de l'associé sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Monsieur Philippe EGGERMONT a fait savoir qu'il acceptait ces fonctions.

Deuxième décision

Monsieur Philippe EGGERMONT en sa qualité de Directeur Général disposera conformément à l'article 10 des statuts des mêmes pouvoirs que ceux confiés par la loi au Président.

Troisième décision

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Clôture

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Fait à Paris,

Le 27 janvier 2009